

Conditions de location des Horizons :

1. La remise de la clé et le paiement se font au secrétariat paroissial, rue du Prieuré 10b, 1260 Nyon. (☎ 022 361 78 20) le mardi de 9h30 à 11h00 et les mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h00.
 2. Il est interdit de faire des copies de clés. En cas de perte, le remplacement d'une clé est facturé à Fr. 100.-
 3. **Après la remise en état des locaux, la clé sera déposée dans la boîte aux lettres de la porte du secrétariat paroissial, rue du Prieuré 10b.**
 4. Tout changement ou complément de location est à annoncer au secrétariat paroissial avant le début de la location. En cas de désistement, un montant de Fr. 20.- pour les petites salles et Fr. 50.- pour la grande salle sera facturé comme dédommagement.
 5. La paroisse se réserve le droit de déplacer une activité dans une autre salle en cas de nécessité.
 6. **Le centre paroissial est non-fumeur**
 7. **Heures d'ouverture : de 8h à 22h maximum excepté dimanche 20h.** Les locaux sont à quitter au plus tard à 23h, nettoyage déjà effectué.
 8. Les utilisateurs et leur répondant s'engagent à éviter des perturbations pour le voisinage, en particulier les nuisances sonores dès 22h et surtout en quittant les lieux. **L'installation et l'utilisation d'appareils sono sont interdites.**
 9. Le montage/démontage des tables doit être effectué par les locataires. **Pour la remise en place, veuillez vous conformer au plan de mise en place des tables se trouvant dans chaque salle. Il est strictement interdit de sortir les tables et les chaises à l'extérieur.**
 10. **Les nappes en papier et les décorations doivent être fixées uniquement avec du ruban adhésif jaune (scotch carrossier), prière d'enlever toute trace de scotch, traces de cire de bougie, avant de quitter les lieux ainsi que les décorations à l'extérieur, ballons ou autre...**
 11. La Paroisse se réserve le droit d'autoriser l'utilisation de la cuisine par plusieurs locataires en même temps.
 12. La vaisselle doit être lavée et rangée. La vaisselle et les ustensiles cassés ou abîmés sont à signaler dans les plus brefs délais au secrétariat et seront facturés selon les prix usuels.
Un lave-vaisselle professionnel est à votre disposition, les utilisateurs seront rendus responsables des dommages causés en cas de non-respect des prescriptions d'utilisation (mode d'emploi affiché au-dessus de la machine). Veiller en particulier à ce que la machine soit entièrement vidée, nettoyée et éteinte avant de quitter les lieux. NB: le mode d'emploi recommande de laisser la porte du lave-vaisselle entr'ouverte après usage.
- ☞ **Signature** :
13. Les déchets, verres vides, carton... doivent être débarrassés par vos soins selon les prescriptions de la Commune de Nyon (sac taxé), un Eco-point se trouve à proximité en face des Horizons (quartier La Levratte).
 14. La paroisse décline toute responsabilité en cas de vol de matériel entreposé par des locataires dans les locaux «les Horizons». Veiller à ne rien laisser dans vos poches de vestes au vestiaire (clés de voiture, natel...)
 15. Lors des fêtes d'enfants (anniversaires, etc.), ceux-ci doivent être accompagnés par des adultes (**les bous ne sont pas autorisés**). Merci de veiller à la propreté des baies vitrées.
 16. Tout affichage est interdit.
 17. **Il est interdit de jouer au ballon, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre.**
 18. Pour les fêtes de Noël, un sapin est mis à votre disposition (à l'extérieur de l'entrée principale). Merci de bien vouloir le sortir après chaque utilisation.
 19. **Les stores côté Genève (petite cour) sont à fermer**; seuls ceux du côté avenue des Eules (route) doivent rester ouverts. Les stores des coupoles de la grande salle sont à enrouler après chaque utilisation.
 20. **Les locaux y compris les WC doivent être rendus propres**, le mobilier rangé et l'aspirateur passé à la fin de la location. **Si ce n'est pas le cas, les frais de nettoyage et/ou remise en état seront facturés.**

Merci de votre compréhension.